

Nombre de membres : 34  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Abstentions : 0  
Exprimés : 30  
Pour : 30  
Contre : 0

N°2022-36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-deux, le mercredi 27 juillet à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire au siège de la Communauté de Communes à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.  
Date de la convocation : le 21 juillet deux mille vingt-deux.

**Présents** : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, André Soury.

**Suppléants présents** :

**Pouvoirs** : Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles délégation à Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Hachin délégation à Jean-Pierre Pataud

**Secrétaire de séance** : Jean MAYNARD

**Objet : Admissions en non-valeur Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2022**

Monsieur le Président rappelle que par courriel en date du 04 juillet 2022, monsieur le Trésorier responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien a adressé à la collectivité une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 4028,22 € pour 40 pièces. Ces admissions en non-valeur proposées par le comptable public se décomposent comme suit :

Objet de la créance	Nombre de pièces	Motivation	Montant	Imputation comptable
Redevances	11	Poursuites sans effets	1371,22 €	6541
Redevances	14	Personne disparue	2250,30 €	6541
Redevances	2	Personne décédée	283,00 €	6541
Redevances	13	Montant inférieur au seuil de poursuite	123,70 €	6541

Pour information également, les pièces relatives à ces admissions en non-valeur se rapportent aux exercices suivants :

- 2015 : 5 pièces pour 665,00 €
- 2016 : 7 pièces pour 797,91 €
- 2017 : 11 pièces pour 1293,52 €
- 2018 : 10 pièces pour 868,36 €
- 2019 : 2 pièces pour 336,00 €
- 2020 : 1 pièce pour 10,20 €
- 2021 : 4 pièces pour 57,23 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**-PRONONCE** l'admission en non-valeur, sur le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2022, de la somme de 4028,22 €, laquelle se décompose selon les détails rappelés dans le tableau ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2022, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6541.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD